



Luray

Votre mairie vous informe...

“Les
Clairet”

Edito

Juillet 2020

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

Depuis début juin, l'équipe municipale travaille dans deux directions.

La première, sur la gestion du quotidien, afin de répondre aux demandes nombreuses et variées de la population : chiens errants ou dangereux, voitures abandonnées, dépôt sauvage, bruit...

Mais le plus important de toute ces demandes, c'est la tranquillité. Il y a des règles simples pour que toute le monde vive en bonne harmonie, exemple : respect des horaires de bricolage et tonte des pelouses (voir article plus loin).

Le bon sens doit l'emporter.

La seconde, les commissions travaillent sur nos projets. Pour cela, des réunions et des consultations d'entreprises sont en cours (un point sera fait dans un prochain Clairet).

J'ai eu pour ma part, durant ce début de mandat, plusieurs réunions et échanges. Que ce soit avec la sous-préfecture (problématique de début de mandat, incivilité), la police (nuisance sonore et respect de la loi), l'agglomération (sanction si non-respect des règles d'urbanisme) et le département (circulation et stationnement sur le territoire de notre commune).

Puis, nous nous sommes entretenus avec le député de la 2^e circonscription et mes collègues maires du canton.

D'autre part, la période estivale sera l'occasion d'effectuer divers travaux dans le groupe scolaire, dont je ne manquerai pas de vous informer.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.

Prenez soin de vous.

Michel MAIGNAN

Côté Mairie

■ Masques

Une vente de masques réutilisables sera organisée dans le hall de la mairie les **samedis 04 et 11 juillet 2020** de 09h00 à 11h30.

Prix du masque : 2 €.

■ Fête nationale du 14 juillet 2020

Le programme est le suivant :

◆ 12h00 : Commémoration du 14 juillet

- Rassemblement au Monument aux Morts
- Dépôt de gerbe

La population est invitée à se rassembler nombreuse pour cette cérémonie en respectant les distances sanitaires.

■ Urbanisme

Pour tous travaux envisagés (clôture, ravalement, aménagement de combles, augmentation de la surface habitable, isolation par l'extérieur...) il est indispensable d'en informer la mairie et de déposer les documents nécessaires (permis de construire ou déclaration préalable).

■ Fermeture de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 25 juillet 2020.

■ Ecole Jules Ferry

➤ Régularisation financière - RAPPEL

Après la fin des cours, le secrétariat de mairie évaluera pour chaque famille sa situation financière au regard de la somme déjà versée du mois de mars, ainsi que le montant des prestations éventuelles utilisées entre le 14 mai et le 03 juillet (garderies et/ou étude).

Les remboursements ou les appels de versements complémentaires auront lieu en juillet ou août au regard de la Trésorerie Municipale.

➤ Distributions

Les dictionnaires pour les élèves de CM2 ainsi que les cartes de bibliothèque pour les élèves de CP – 2019/2020 seront distribués à l'Espace Clairet le **samedi 05 septembre 2020 à 10h30**.

➤ **L'école recherche deux services civiques pour la rentrée prochaine**

Leur mission sera de participer à l'accueil du matin, de gérer la transition entre le temps scolaire et périscolaire, d'accompagner et d'encadrer des événements scolaires (rencontres sportives, sorties scolaires...), d'assister les enseignants durant le temps scolaire (préparation de matériel, accompagnement...) mais aussi contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ainsi qu'aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes à l'école primaire.

Il faut être âgé de 18 à 25 ans – Accessible sans diplôme – Durée de travail : 24 heures/semaine.

Pour postuler : <https://www.service-civique.gouv.fr> ou envoyer votre curriculum vitae à ec-prim-jules-ferry-luray-28@ac-orleans-tours.fr

Votre quotidien

■ **Quelques rappels environnementaux**

➤ Le brûlage des déchets de toute nature est formellement interdit (loi nationale). Les contrevenants s'exposent à des sanctions juridiques (Commissariat de Police, Gendarmerie...) et financières.

➤ Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que : tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- ◆ **les jours ouvrables de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,**
- ◆ **les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- ◆ **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

N.B. : les bruits de toute nature sont formellement interdits sur le domaine public après 22h00. Parallèlement à ces recommandations, il est bien évident que le bon sens doit rester le maître mot, celui qui permet parfois de déroger sans abuser, de tolérer sans subir.

Culture et Loisirs

■ Bibliothèque

Bonne nouvelle du côté de la bibliothèque qui ouvre ses portes à partir du 1^{er} juillet sous forme d'un DRIVE.

Le public n'étant pas encore invité à entrer dans les locaux de la bibliothèque, il faudra contacter Laetitia par téléphone ou par mail afin de prendre rendez-vous et de l'informer des documents que vous souhaitez réserver.

La bibliothèque de Luray étant en réseau avec la médiathèque de l'Odysée, n'hésitez pas à consulter le catalogue en ligne afin de vous aider dans le choix de vos documents : Odysée-culture.com

Attention ! DVD et magazines ne peuvent pas être empruntés.

Prise de rendez-vous par téléphone :

- ◆ lundi de 15h00 à 18h00,
- ◆ mardi de 15h30 à 18h00,
- ◆ mercredi de 14h00 à 18h00,
- ◆ jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00,
- ◆ samedi de 10h00 à 12h00.

Pour information, lors du rendez-vous le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

N'hésitez pas à prendre contact avec la bibliothèque par mail ou par téléphone pour plus de renseignements ou consultez le site internet : luray.fr rubrique Bibliothèque - bibliothequeluray@wanadoo.fr ou 02.37.42.65.90

■ Site communal

N'hésitez pas à consulter le site www.luray.fr pour connaître toutes les dernières informations relatives à notre commune, ainsi que toutes les démarches à effectuer concernant les diverses demandes administratives.



www.luray.fr

mail : mairie@luray.fr

Retrouvez toutes ces infos et plus, sur notre site internet, rubriques *Agenda*, *Actualités*...

Mairie de Luray - 14, rue de Dreux - 28500 Luray • Tél. 02 37 46 17 11

